



Annick GREMY
Mairie de GRIÈGES

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le 27/05/2024

ID : 001-210101796-20240521-202435-DE

SLO

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	15
Date de la convocation :	13 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIÈGES

**SÉANCE du 21 MAI 2024
2024 / 35**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ABONNEMENT AU LOGICIEL AIGA

Mme le Maire rappelle que le logiciel de gestion du restaurant scolaire n'est plus maintenu suite à la cessation d'activité de son concepteur.

Trois devis ont été étudiés. Le logiciel AIGA, poussé et évolutif, semble le plus adapté.

Le contrat d'abonnement pour la location du logiciel AIGA, poussé et évolutif, semble le plus adapté :

L'abonnement s'élève à 1 944 € par an, frais de dossier et d'installation en sus pour un montant de 619.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**EMET un avis favorable à l'abonnement au logiciel AIGA.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY